



Municipalité de Moiry
1148 Moiry

Décision Municipale

Procédure de Naturalisation

En application de la nouvelle loi sur l'acquisition de la nationalité suisse, entrée en vigueur le 01.01.2018, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 09.09.2019 :

- De déléguer au secrétariat communal (personnel assermenté) l'établissement du rapport d'enquête ainsi que l'organisation et le contrôle du test de connaissances élémentaires.
- De procéder à l'audition facultative (et non systématique) des candidats et de déléguer les éventuelles auditions à trois Municipaux.
- De fixer les émoluments communaux à :
CHF 200.-- pour une demande individuelle
CHF 400.-- pour une demande familiale
CHF 100.-- pour une demande de confédéré

Conformément au Règlement d'application de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois, art. 32).

Les présentes décisions sont valables jusqu'à la prise de nouvelles décisions municipales.

Moiry, le 9.09.2019

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

G. Dolivo

Gilles Dolivo

La Secrétaire :

V. Siggen

Valérie Siggen

